



**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE
SNPS ASBL**
SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES
Téléphone : 02/644.65.00 - Telefax : 02/644.67.93 – E-mail : snps@nspv.be
Compte : C.C.B. : 068-2101000-07

A TOUS

AJ/SN/CN 290807

29 Août 2007.

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 217) **DU 29 Août 2007.**

Le comité de négociation est présidé par Mr JM Van Branteghem DG DGS représentant le Ministre de l'Intérieur.

PREALABLE à l'OUVERTURE DES DEBATS DU CN.

Dès l'ouverture des débats, notre Président National sollicite la parole et fait part à l'Autorité de la position du SNPS relativement à l'état d'avancement du dossier "boni-santé":

Conformément à la législation, Le SNPS va négocier avec l'autorité les 2 préavis de grève figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, il quittera la table des négociations tant qu'il n'a pas des garanties concernant l'exécution concrète du projet « boni-santé ».

L'avis du Conseil d'Etat est prévu dans les jours à venir (début septembre).

Le projet sera ensuite soumis à la signature du Roi et transmis finalement pour publication.

Les membres se sont exprimés unanimement :

« En attendant on ne négocie plus ».

Ordre du jour du comité de négociation 215:

1. Préavis de grève SLFP : ZP Bruxelles Ixelles.

Le préavis de grève concerne le complexe "Portalis" au palais de justice de Bruxelles et ce dans le cadre de la législation "sécurité et hygiène" et des prestations de service.

L'autorité représentant la zone de police est présente de même qu'un responsable au niveau du palais de justice où se trouve les locaux concernés.

L'autorité fait état des progrès qui ont été réalisés depuis peu de temps, elle souligne le renfort en personnel pour améliorer l'organisation du service.

Le responsable du palais de justice fait part de ce qu'il va solliciter les rapports des visites des lieux de travail et s'engage à suivre le dossier.

Le préavis de grève est maintenu dans l'attente de mesures concrètes.

2. Préavis de grève CGSP : ZP 5340 Bruxelles Ouest.

Pour cette zone de police, nous sommes en présence d'un manque d'effectif important pour fonctionner comme prévu. Ceci entraîne une charge de travail trop élevée, des missions non sécurisées, une absence de vie sociale pour le personnel et un crescendo dans le processus du "mal-être".

Les organisations syndicales soulignent que dans ce dossier, l'autorité fédérale est concernée et ce dans le cadre du recrutement.

La délégation de l'autorité locale (le président du collège de police) expose qu'il ne s'agit nullement d'un problème budgétaire.

Quant au chef de corps et autres membres de sa délégation, ils tentent de répondre aux argumentations syndicales (manque d'effectifs et surtout des cadres moyens , pas de changement d'horaire ces derniers temps, ..)

Au cours des débats, il est fait état de fonctions supérieures (cadre de base vers cadre moyen) avec des promesses !!!, de ports de grades supérieur !!!!!.

L'organisation syndicale maintient son préavis de grève, une CCB est prévue.

Notre président national revient sur cet "exercice de fonction supérieure", mais le chef de corps ne veut visiblement pas débattre de ce problème, le ton monte et les parties se donnent rendez-vous à la CCB locale.

Après ces deux points de l'ordre du jour le Président du comité de négociation annonce la décision du Ministre de l'Intérieur, de suspendre les négociations jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

Les organisations syndicales réagissent à cette décision.

En ce qui nous concerne, notre Président National a réservé sa prise de position. Vous serez les premiers informés des mesures envisagées par notre organisation syndicale. Soyez vigilants.

Pour la délégation syndicale,
André Jadot
Délégué permanent

LE SNPS VOUS INFORME